



**PRESSE-MEDELSELE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • PRESS-RELEASE • INFORMATION A LA PRESSE
ΑΝΑΚΟΙΝΩΣΗ ΓΙΑ ΤΟΝ ΤΥΠΟ • INFORMAZIONE ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS**

NOT AVAILABLE IN _____ OTHER LANGUAGE

Bruxelles, le 15

Strasbourg, le 15 septembre 1982

**LE PRESIDENT THORN A L'OCCASION DU 30 ANNIVERSAIRE
DE LA PREMIERE SESSION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE
DE LA C.E.C.A. :**

"L'approfondissement de la construction européenne
passe nécessairement par une coopération active
entre la Commission et le Parlement Européen".

(Strasbourg, le 15 septembre 1982)

Le chemin parcouru depuis 30 ans sur la lancée des pères fonda-
teurs est considérable mais les tâches qui nous attendent enco-
re et qui supposent l'étroite collaboration du Parlement Eu-
ropéen et la Commission des Communautés Européennes ne le sont
pas moins.

Telle est la synthèse du discours prononcé par le Président
de la Commission, Gaston E. THORN, devant le P.E. qui célébrait
le 30 anniversaire de la première session de l'Assemblée parle-
mentaire de la CEEA.

Après avoir rappelé "l'acquis considérable" de la Communauté européenne
au cours des 30 années qui viennent de s'écouler, le président Thorn
a rendu hommage à "l'idéal démocratique" qui
animait les pères fondateurs de l'Europe communautaire. En effet, ils
ne se sont pas contentés de mettre en place un exécutif composé exclu-
sivement de représentants des Etats contractants, ainsi qu'on le voit
dans de nombreuses organisations internationales, mais en dehors d'une
Haute Autorité, indépendante des états membres, ils ont conçu une
Assemblée composée selon les termes mêmes du Traité de "représentants
des peuples des Etats réunis dans la Communauté" et dotée de pouvoirs
de contrôle.

"Ainsi, dit M. Thorn, se trouvaient transposés, au niveau de la CECA et grâce à cette Assemblée, 2 éléments essentiels que l'on retrouve dans tout régime démocratique parlementaire: la légitimité que confère la réunion de représentants des peuples et le contrôle qu'exercent les élus sur les gouvernants".

Il fallut cependant attendre jusqu'en 1979 pour que l'Assemblée dispose de la représentativité et de la légitimité complètes que lui confère son élection au suffrage universel.

Quant aux pouvoirs de l'Assemblée, le Président Thorn, s'est félicité de ce qu'ils n'ont cessé de croître, "...même si certains, à juste titre, trouvent cette évolution encore trop timorée".

Le Président Thorn a salué ce renforcement progressif des pouvoirs du Parlement "qui doit être poursuivi activement, notamment dans le domaine de la participation à la prise de décision".

Le Président Thorn a déclaré ensuite: "Sans doute, je dois le reconnaître, la Commission est parfois placée dans une situation difficile, prise entre deux feux:

soumise de par les Traités au contrôle du Parlement, elle doit aussi tenir compte des réactions du Conseil de Ministres qui détient la partie essentielle du pouvoir normatif, mais cela ne veut nullement dire que la Commission renonce à sa véritable mission de moteur de l'intégration européenne.

Par ailleurs, l'approfondissement de la construction européenne passe nécessairement par une coopération active entre Commission et Parlement - en ce sens on peut parler véritablement d'"alliés naturels" - et par un renforcement du rôle du Parlement".

Dans ses conclusions, le Président Thorn a insisté sur toute l'importance que la Commission attache aux élections parlementaires de 1984. "...elles doivent être l'occasion, tant de resserrer les liens avec une opinion publique qui considère trop souvent l'Europe comme une construction lointaine, que de puiser dans le suffrage universel les forces indispensables à la progression de la construction européenne".